

Séance du conseil municipal du 04 avril 2018

Le quatre avril deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2018

Présents : Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Madame CLAVEL Corinne, Monsieur REYNAUD David, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur JOUFFREY Marc, Madame LIATARD Jocelyne, Madame JANIN Danielle, Monsieur GIRARD Thierry.

Absents : Madame POIPY Céline, Monsieur Arezki BOUKENDOUR, Monsieur Sylver DIJOUX, Monsieur GIRAUDO Didier a donné procuration à Monsieur HOUET Jean-Paul, Madame SAVELLI Christine a donné procuration à Madame Corinne CLAVEL.

Secrétaire de séance : Madame CLAVEL Corinne

2018.006 VOTE BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

procède au vote du budget 2018

12 VOIX pour 0 voix CONTRE

Le budget primitif 2018

s'équilibre en recettes et en dépenses à la section de fonctionnement pour un montant de 697 285.43€

Il s'équilibre également en recettes et en dépenses à la section d'investissement pour un montant de 333 678.03€

2018.007 VOTE TAUX TAXES 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Il rappelle les taux de taxe d'habitation et taxes foncières pour l'année 2018

Taxe habitation : 6.36 %

Taxe foncière (bâti) : 12.70 %

Taxe foncière (non bâti) : 44.40 %

Il propose au conseil municipal de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2018, étant donné que les projets 2017 ne nécessitent pas d'augmenter lesdits taux.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Les taux d'imposition de l'année 2018 sont votés à l'unanimité comme suit :

Taxe habitation : 6.36 %

Taxe foncière (bâti) : 12.70 %

Taxe foncière (non bâti) : 44.40 %

2018.008 CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL à temps complet

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet, 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 janvier 2018 ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Décide la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet, 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 janvier 2018.

Clôture de la séance à 22 h 45.

La prochaine séance est prévue le 16 mai 2018

Numéro d'ordre des délibérations

2018.006 VOTE BUDGET PRIMITIF 2018

2018.007 VOTE TAUX TAXES 2018

2018.008 CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
à temps complet